

Maintenance des systèmes - option D : systèmes ascenseurs et élévateurs

Apprentissage – formation en alternance INDUSTRIE Automatismes - Maintenance

VOUS SOUHAITEZ

- Apprendre un métier
- Obtenir un diplôme professionnel reconnu
- Alternier entre l'établissement de formation et l'entreprise
- Sécuriser votre parcours de formation
- Acquérir une première expérience en entreprise et vous insérer plus rapidement dans la vie professionnelle

LES PRÉREQUIS

- Vous avez entre 15 ans et 29 ans*

**Sans limite d'âge pour le statut RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), créateur ou repreneur d'entreprise, sportif de haut niveau.*

- Vous êtes titulaire d'un Bac (ou tout autre diplôme de niveau 4)
- L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le BTS MS option D vise à former un professionnel capable de diagnostiquer, entretenir et réparer les systèmes ascenseurs et élévateurs conformément aux normes en vigueur, d'appliquer les procédures de sécurité relatives aux interventions sur équipements sous tension et en hauteur, d'interpréter les schémas électriques, pneumatiques et mécaniques spécifiques aux systèmes ascenseurs, de mettre en œuvre des actions correctives pour optimiser la performance et la fiabilité des installations, et d'utiliser des outils de maintenance préventive et de gestion de la documentation technique. La formation développe des compétences en étude des systèmes ascenseurs, en principes de fonctionnement, en composants, en types de systèmes, en maintenance préventive et corrective, en diagnostic, en interventions, en protocoles de sécurité, en automatisme et électronique, en programmation des automates, en capteurs, en commandes électriques, en normes et réglementation, en conformité, en sécurité, en accessibilité, en gestion de projet technique, en planification des interventions, en gestion des pièces de rechange et en relation client.

RÉSUMÉ DE LA FORMATION

Le BTS Maintenance des systèmes, option D systèmes ascenseurs et élévateurs, forme des techniciens supérieurs capables d'installer, d'intervenir, de moderniser et de maintenir en sécurité les équipements ascenseurs et élévateurs, en assurant la maintenance préventive et corrective, l'amélioration de la sûreté de fonctionnement, l'intégration de nouveaux systèmes et l'organisation des activités de maintenance.

MÉTIERS VISÉS

- Technicien de maintenance d'ascenseurs
- Technicien d'installation d'ascenseurs
- Technicien de modernisation d'ascenseurs
- Responsable d'intervention ascenseurs

RÉSUMÉ DU MÉTIER

Le technicien supérieur en charge des activités de maintenance des systèmes ascenseurs et élévateurs intervient dans des entreprises de fabrication et de maintenance d'ascenseurs. Il assure la maintenance corrective et préventive, l'amélioration de la sûreté de fonctionnement, l'intégration de nouveaux systèmes, l'organisation des activités de maintenance, le suivi des interventions et la mise à jour de la documentation, l'évaluation des coûts de maintenance, la rédaction de rapports, la communication interne et externe du service maintenance, et l'animation et l'encadrement des équipes d'intervention.

POURSUITE D'ÉTUDE

Possibilité de poursuivre en licence professionnelle notamment

TYPE DE RECONNAISSANCE ET VALIDATION

+ d'informations sur cette certification en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36968/>

Niveau de diplôme : 5 (BTS)

Conditions de déroulement de la validation du diplôme conformément au référentiel d'examen.

Code(s)	—
NSF	201 - 250
ROME	I1302 - I1310 - I1304 - I1309
FORMACODE	24431
RNCP	36968

NOM DU CERTIFICATEUR

Diplôme du ministère de l'Education nationale de Niveau 5 (BTS)

Date d'enregistrement de la certification : 19/10/2022

Date d'échéance de la certification : 31/08/2027

DURÉE DE LA FORMATION

Sauf conditions particulières : le contrat est conclu pour 2 ans (20 semaines de formation (700 heures) /an au sein du lycée pendant la période scolaire)

MODALITÉS DE FORMATION

La formation se déroule en cours collectif, en présentiel dans l'établissement de formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

Le contrat d'apprentissage porte mention de la date du début de l'exécution du contrat d'apprentissage. La date de début de la formation pratique chez l'employeur et de la période de formation ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. (Article L6222-12 du code du travail). Le délais est conditionné par le calendrier des plateformes institutionnelles d'affectation avec une durée maximum de 6 mois. En cas de contact hors plateforme, la prise de contact est effectuée dans les 72h

Entrées / sorties permanentes pour une durée minimum de 6 mois (positionnement réalisé par l'établissement de formation)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

<https://ifpra-normandie.fr/wp-content/uploads/2022/03/CONDITIONS-GENERALES-DE-VENTE.pdf>

TARIFS ET FINANCEMENT

Éligible à une prise en charge par l'opérateur de compétences de l'entreprise formatrice, la formation est gratuite pour l'apprenti, Pour les employeurs du secteur public contactez l'établissement de formation.

CONTACTS – RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

IFPRA - Pôle valorisation de l'offre de formation 2, rue du docteur Fleury | 76130 Mont Saint Aignan. Contact : 0232089414 // ifpra-contact@ac-normandie.fr <https://ifpra-normandie.fr> (Nos formations > Apprentissage)

<https://cfa-aca-normandie.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

MÉTHODE MOBILISÉE

Alternance d'apports théoriques et pratiques. Mises en situations professionnelles sur plateaux techniques. Enseignements généraux réalisés en salle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au règlement d'examen du référentiel de la certification. Selon la certification, les épreuves peuvent se dérouler en contrôle en cours de formation (CCF) seul, en CCF et ponctuel, ou en ponctuel.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap peuvent contacter l'organisme de formation en amont de leur souhait d'inscription pour une adaptation des modalités en fonction de leurs besoins.

Pour l'apprenti en situation de handicap, un accompagnement individualisé est mis en place :

- la mise en relation avec un référent handicap de proximité au sein de l'établissement et du référent handicap apprentissage de l'IFPRA : ifpra-handicap-apprentissage@ac-normandie.fr
- l'adaptation des moyens pédagogiques, techniques et organisationnels lorsque cela est nécessaire et possible
- l'orientation vers des partenaires spécialisés si les besoins dépassent les capacités de l'organisme de formation (partenariat de l'IFPRA avec le GIP ALFEPH)

QUALIFICATION DES FORMATEURS

Formateurs expérimentés dans l'individualisation des apprentissages.

Enseignants certifiés Education Nationale, formateurs Bac +3 avec une expérience significative en formation, intervenants professionnels.

LIEU DE FORMATION

Établissement / antenne	Sigle	Ville	Département
Guillaume le Conquérant	LPO	Falaise	Calvados (14)

Dénomination : IFPRA - Institut de Formation Professionnelle en Région Académique / IFPRA - Numéro de déclaration d'activité : 23 76 P0090
76 | N° SIRET : 18760909400029 | CODE NAF : 8559A
L'IFPRA Normandie est labellisé Qualiopi – Eduform.